

e-cie vie

Société Anonyme au capital de 69 119 540 euros

Entreprise régie par le Code des assurances

440 315 612 RCS Paris

Siège Social : 7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Bulletin de versement sur la SCPI MULTIMMOBILIER 2

Souscripteur* : _____ Co-souscripteur** : _____

Date de naissance* : _____ Date de naissance** : _____

Adresse : _____ Adresse : _____

Nom du Contrat* : _____

Numéro de Contrat* : _____

Courtier : _____

*Ces données sont obligatoires, à défaut la demande de versement ne sera pas prise en compte

**Ces données sont obligatoires en cas de co-souscription du contrat, à défaut la demande de versement ne sera pas prise en compte

Par la présente, et conformément aux Conditions Générales de mon contrat (cocher la case correspondante) :

Nouvelle souscription

Je souhaite effectuer un versement d'un montant de _____ €, sur le support SCPI MULTIMMOBILIER 2.

Joindre impérativement le Bulletin de souscription sur lequel sera indiqué la répartition totale du versement initial. L'investissement dans l'unité de compte SCPI MULTIMMOBILIER 2 sera limité à 50 % du versement initial.

Versement complémentaire

J'effectue sur mon contrat un versement complémentaire d'un montant de _____ €, investir sur le support **SCPI MULTIMMOBILIER 2**.

Joindre impérativement le Bulletin de versement complémentaire sur lequel sera indiquée la répartition totale du versement complémentaire. L'investissement dans l'unité de compte SCPI MULTIMMOBILIER 2 sera limité à 50 % du versement complémentaire.

Mode de règlement :

par chèque bancaire, ci-joint n° _____ libellé à l'ordre de e-cie vie exclusivement et tiré sur le compte du Souscripteur ouvert auprès de la banque : _____

par virement (joindre obligatoirement une copie de l'avis d'exécution du virement) sur le compte de e-cie vie exclusivement ouvert auprès de la banque: _____

Tout versement en espèces est exclu.

Je prends connaissance de l'avenant à la Note d'Information valant Conditions Générales de mon contrat sur les conditions d'investissement sur la SCPI Multimobilier 2.

Paraphe(s)

e-cie vie

Société Anonyme au capital de 69 119 540 euros

Entreprise régie par le Code des assurances

440 315 612 RCS Paris

Siège Social : 7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

AVENANT A LA NOTE D'INFORMATION VALANT CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 / DISPOSITIONS ESSENTIELLES

Pour les contrats comportant un encadré sur les dispositions essentielles, la rubrique « **Autres frais** » du point 5 de l'encadré « Dispositions Essentielles du contrat » de la Note d'Information valant Conditions Générales des contrats est complétée comme suit :

Frais applicables à l'investissement et au désinvestissement sur la SCPI MULTIMMOBILIER 2 :

- Lors d'un investissement sur l'unité de compte SCPI MULTIMMOBILIER 2, la valeur retenue qui correspond à la valeur de réalisation est majorée de 1%.
- Lors d'un désinvestissement sur l'unité de compte SCPI MULTIMMOBILIER 2, la valeur retenue qui correspond à la valeur de réalisation est minorée de 1%.

Les autres dispositions de cet encadré demeurent inchangées.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INVESTISSEMENT SUR LA SCPI MULTIMMOBILIER 2

La demande d'investissement sur l'unité de compte **SCPI MULTIMMOBILIER 2** pourra ne pas être prise en compte ou prise en compte partiellement et ce en fonction du montant de l'enveloppe globale d'investissement disponible sur la **SCPI MULTIMMOBILIER 2**

L'investissement sur l'unité de compte **SCPI MULTIMMOBILIER 2** sera réalisé uniquement lors d'un versement initial ou d'un versement libre. Cette unité de compte n'est pas éligible dans le cadre des options proposées au contrat.

L'investissement dans l'unité de compte **SCPI MULTIMMOBILIER 2** sera limité à 50 % du versement initial ou complémentaire.

Lors d'un investissement et conformément à l'article A131-3 du code des assurances, la valeur retenue est égale à la valeur de réalisation. Cette valeur est majorée de 1 %.

Lors d'un désinvestissement et conformément à l'article A131-3 du code des assurances, la valeur retenue est égale à la valeur de réalisation. Cette valeur est minorée de 1 %.

Le versement correspondant à la distribution du revenu est trimestriel et intervient à la fin du mois suivant la fin du trimestre civil.

Par dérogation à l'article « Dates de valeur » des Conditions Générales:

La valeur des parts des unités de compte retenue est :

- en cas de versement initial ou libre : du dixième (10^{ème}) jour ouvré suivant l'encaissement effectif des fonds par l'Assureur, sous réserve de la réception des pièces nécessaires.
- du dixième (10^{ème}) jour ouvré suivant la réception par l'Assureur d'une demande de règlement (en cas de terme du contrat, de décès de l'assuré(e) (ne s'applique pas pour les contrats de capitalisation), de rachat total et partiel), accompagnée de l'intégralité des pièces.

Souscripteur :

Co-Souscripteur :

Paraphes(s)



e-cie vie

Société Anonyme au capital de 69 119 540 euros

Entreprise régie par le Code des assurances

440 315 612 RCS Paris

Siège Social : 7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Sous réserve que l'investissement soit effectué 3 jours ouvrés avant la fin du mois M, les unités de compte acquises dans le contrat portent jouissance à partir du premier jour du mois M+2. Dans le cas contraire, les unités de compte acquises dans le contrat portent jouissance à partir du premier jour du mois M+3.

En cas de désinvestissement, les unités de compte acquises dans le contrat portent jouissance jusqu'à la distribution précédente. Les revenus générés par l'unité de compte **Multimmobilier 2** sont distribués par l'assureur et affectés au contrat au minimum à hauteur de 85 % diminués des frais de gestion du contrat. Ces revenus sont réinvestis dans la même unité de compte et sous les mêmes conditions qu'un versement libre.

Je vous retourne un exemplaire du présent avenant signé et conserve le second exemplaire.

Je déclare avoir pris connaissance des termes des présentes et les accepte. Je reconnais avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information financière de la SCPI MULTIMMOBILIER 2 et notamment de ses principales caractéristiques.

Je déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des unités de compte, je prenais à ma charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles que j'ai souscrites.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leurs valeurs, celles-ci étant par nature sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.

Souscripteur : _____

Co-souscripteur : _____

Signature(s) du (des) Souscripteur(s) précédé(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

(En trois (3) exemplaires originaux)

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès et de rectification des données qui me concernent. Je peux exercer ce droit en écrivant à e-cie vie - 7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris - Tél. : 01 58 38 71 72. Ces informations sont destinées à l'Assureur et sont nécessaires au traitement de mon dossier. Ces informations sont susceptibles d'être transmises à des tiers pour les besoins de la gestion du contrat, notamment à son Conseiller. Par la signature de ce document, j'accepte expressément que les données me concernant leur soient ainsi transmises.

Septembre 2011